

J'estime que la condamnation publique, en ce moment, est une erreur en ce sens qu'elle peut fermer la porte aux négociations, peut-être maintenir indéfiniment la Chine hors des Nations Unies et même creuser davantage le gouffre qui existe déjà entre l'Asie et nous. La proposition d'amendement du parti C.C.F. souligne que le gouvernement canadien a commis une erreur en qualifiant la Chine d'agresseur. Je l'exhorte à ne pas en commettre une seconde en favorisant l'application de sanctions contre ce pays. C'est peut-être ce que préconiseront ensuite les États-Unis, mais une telle mesure, à mon sens, rendrait impossible la paix avec la Chine et conduirait graduellement à la guerre mondiale que nous voulons tous éviter.

M. David A. Croll (Spadina): Au cours des quelques mois qu'a duré l'intersession, bien des événements sont survenus, quelques-uns encourageants, d'autres déprimants. La tension croissante entre l'Est et l'Ouest semble plonger le Canada dans une crise perpétuelle. De toutes parts, nous sommes assaillis par des difficultés et des dangers dont nous ne sommes pas responsables et contre lesquels nous ne pouvons pas grand chose. La population du Canada mérite, à mon avis, d'être chaleureusement félicitée du calme dont elle fait preuve dans cette situation lugubre et un peu confuse, ainsi que du bon sens et de l'unité qu'elle a manifestés en toutes circonstances. Si on compare son attitude à celle d'autres pays, on peut dire que le Canada s'est admirablement comporté.

Le gouvernement canadien a pu contribuer efficacement au maintien de la paix par sa compréhension et sa patience. Nous ne sommes pas une maison divisée contre elle-même. Il s'est mérité notre entier appui par la façon dont il a abordé les problèmes internationaux. S'il est quelqu'un qui mérite à cet égard une mention particulière, c'est bien le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le ministre et ses adjoints se sont maintes et maintes fois montrés capables de prendre l'attitude appropriée lorsque la Grande-Bretagne et les États-Unis différaient d'avis à l'égard de la ligne de conduite à suivre. Trop peu de gens comprennent dans quelle situation délicate se trouve le ministre. Les États-Unis et la Grande-Bretagne lui font tous deux confiance. Il doit leur servir d'intermédiaire et contribuer à régler leurs différends. Il a toujours servi de pont,—pas de pont Duplessis,—entre les États-Unis et le Commonwealth.

Le Canada a beaucoup contribué à la cause de la paix mondiale. Aussi, je le répète, a-t-il droit à sa juste part de mérite. L'autre

jour, j'ai entendu une personne fort autorisée dire que le Canada comptait quatorze millions d'habitants parmi les plus influents du monde. Comme porte-parole du Canada, le ministre des Affaires extérieures fait entendre la voix et fait sentir l'influence de son pays au conseil des nations. Tous les députés reconnaîtront avec moi qu'il accomplit une tâche admirable et qu'il a créé une impression favorable au sein de notre population.

L'état actuel des choses en Corée résulte de ce que les États-Unis, entre autres, ont refusé au gouvernement de la Chine de siéger à l'Assemblée. Tel a été mon avis pendant longtemps, mais aujourd'hui nous n'y pouvons rien. Voici le reproche que certains députés ont adressé au Canada: en approuvant la résolution des États-Unis qui dénonçait la Chine comme pays agresseur, le Canada a empêché le règlement amiable de la guerre de Corée. Les simples faits démontrent l'ineptie de cette prétention. Nous n'avons pas rendu toute entente impossible. Nous n'avons pas fermé la porte: elle est grande ouverte et la Chine est cordialement invitée à la franchir quand elle le voudra.

Il n'y a pas de doute que le Canada n'a pas accueilli de bon gré cette résolution, convaincu que les chances de régler non seulement la guerre de Corée, mais d'autres problèmes importants de l'extrême Orient, augmenteraient si l'on épuisait toutes les autres possibilités avant de déclarer un pays agresseur. Mais, une fois la résolution présentée aux Nations Unies, notre pays ne pouvait en toute conscience s'y opposer. Nous avons simplement pris la vérité à témoin et avons agi en conséquence.

Il est indéniable qu'il y a eu agression. Ces volontaires sont arrivés tout équipés, avions à réaction et chars d'assaut. C'était nettement un acte d'agression, et le Canada a voté en conséquence. Mais l'initiative prise par le ministre des Affaires extérieures à la première commission des questions politiques de l'assemblée générale, a passé à peu près sous silence à la Chambre, et le pays l'a mal comprise. Le ministre a parfaitement compris qu'une résolution énergique émanant des États-Unis aurait pour effet de rompre l'unité du monde libre. Il orienta ses efforts vers la réalisation d'un double objectif: en premier lieu, obtenir l'adoucissement des termes de la résolution des États-Unis pour appuyer davantage sur le règlement par voie de négociations et reléguer à l'arrière plan la question des sanctions; en second lieu, persuader le Royaume-Uni et d'autres nations que cette modification ferait disparaître les obstacles à un vote affirmatif. Le vote favo-